



ENJEUX ET ORIENTATIONS

CHAPITRE 6

PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

Mise à jour de la 2^e édition – 2018

Version actualisée en juin 2021



Référence du document

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI). 2018. « Chapitre 6 : Enjeux et orientations », *Plan directeur de l'eau, 2^e édition, mise à jour 2018, version actualisée en juin 2021*. 11 p.

Table des matières

Table des matières	iii
Liste des tableaux	iv
Introduction	v
1. Enjeux	6
2. Orientations	7
Enjeu A – Qualité de l'eau	8
Orientation A1. Diminuer les sources de pollution de l'eau de surface	8
Orientation A2. Acquérir et diffuser des connaissances sur l'état des ressources en eau	8
Enjeu B – Quantité d'eau	8
Orientation B1. Réduire les impacts associés à la variation des niveaux de l'eau.....	8
Orientation B2. Favoriser une utilisation efficace de l'eau potable	9
Enjeu C – Écosystème	9
Orientation C1. Conserver et restaurer les milieux humides et hydriques.....	9
Orientation C2. Favoriser la conservation des espèces indigènes et limiter l'impact des espèces exotiques envahissantes	9
Enjeu D – Accessibilité et aspects sociaux	10
Orientation D1. Favoriser l'encadrement de la navigation et des accès aux plans d'eau	10
Orientation D2. Favoriser l'essor de communautés durables et impliquées dans la gestion intégrée de l'eau par bassin versant	10
Références	11

Liste des tableaux

Tableau 1.1.	Les huit problématiques retenues pour la zone de gestion intégrée de l'eau.....	6
Tableau 2.1.	Problématiques et orientations	7

Introduction

Suite à l'identification et à la priorisation des préoccupations, le diagnostic a permis d'identifier la présence et les causes des problématiques dans la zone de gestion intégrée de l'eau du COBALI (chapitre 5).

Le présent chapitre a pour but de faire le pont entre le diagnostic et le plan d'action, donc de proposer des orientations qui permettent de résoudre les problématiques identifiées. À cette fin, sont déterminés les enjeux, les orientations et les objectifs. Les enjeux sont les grandes catégories de préoccupations majeures ou les défis fondamentaux de la gestion de l'eau. Les orientations sont, quant à elles, les pistes de solutions qui seront privilégiées pour résoudre les problématiques relatives aux enjeux prédéterminés. Pour passer de la réflexion à l'action, des objectifs sont formulés pour chacune des orientations, de façon à répondre aux causes des problématiques identifiées dans le diagnostic. Ainsi, les problématiques identifiées au diagnostic sont associées à des orientations dans le plan d'action, alors que les causes des problématiques sont associées à des objectifs.

1. Enjeux

Les enjeux regroupent les préoccupations majeures des acteurs de l'eau. Ils peuvent concerner l'utilisation de la ressource, sa mise en valeur, sa protection ou sa restauration (Gangbazo, 2011). Cinq grands thèmes issus de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) regroupent l'ensemble des problématiques de l'eau, soit la qualité, la quantité, les écosystèmes aquatiques, l'accessibilité et la sécurité (MDDEFP, 2012). Les enjeux de l'eau considérés pour une zone de gestion dépendent des préoccupations et des problématiques qui s'y trouvent. Ainsi, les problématiques retrouvées dans la zone de gestion du COBALI sont regroupées sous quatre grands enjeux de l'eau : la qualité de l'eau, la quantité d'eau, l'écosystème et enfin, l'accessibilité et les aspects sociaux (tableau 1.1). Les enjeux demeurent les mêmes dans le diagnostic et dans le plan d'action.

Tableau 1.1. Les huit problématiques retenues pour la zone de gestion intégrée de l'eau

Enjeux	Problématiques
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation de la qualité de l'eau de surface Manque de connaissances sur l'état des ressources en eau
Quantité d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Impacts de la variation des niveaux de l'eau Manque de sensibilisation et d'information concernant l'utilisation de l'eau potable
Écosystème	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation des milieux humides et hydriques Déclin de la biodiversité indigène et impacts des espèces exotiques envahissantes
Accessibilité et aspects sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement insuffisant de la navigation et de l'accès aux plans d'eau Manque d'implication des acteurs dans le développement durable et la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

2. Orientations

Les orientations correspondent aux solutions privilégiées pour répondre aux problématiques identifiées dans le diagnostic. Elles représentent donc un premier pas vers l'élaboration des objectifs. Tout comme les problématiques, elles sont regroupées par enjeux, mais contrairement à celles-ci, elles débutent par un verbe d'action. Le tableau suivant présente les problématiques de la zone de gestion et les orientations qui en découlent pour élaborer le plan d'action.

Tableau 2.1. Problématiques et orientations

Problématiques	Orientations
Dégradation de la qualité de l'eau de surface	Diminuer les sources de pollution de l'eau de surface
Manque de connaissances sur l'état des ressources en eau	Acquérir et diffuser des connaissances sur l'état des ressources en eau
Impacts de la variation des niveaux de l'eau	Réduire les impacts associés à la variation des niveaux de l'eau
Manque de sensibilisation et d'information concernant l'utilisation de l'eau potable	Favoriser une utilisation efficace de l'eau potable
Dégradation des milieux humides et hydriques	Conserver et restaurer les milieux humides et hydriques
Déclin de la biodiversité indigène et impacts des espèces exotiques envahissantes	Favoriser la conservation des espèces indigènes et limiter l'impact des espèces exotiques envahissantes
Encadrement insuffisant de la navigation et de l'accès aux plans d'eau	Favoriser l'encadrement de la navigation et des accès aux plans d'eau
Manque d'implication des acteurs dans le développement durable et la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.	Favoriser l'essor de communautés durables et impliquées dans la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Pour chaque problématique relevée dans le diagnostic, des objectifs ont été établis pour préciser les orientations correspondantes dans le plan d'action. Ainsi, afin de créer un lien logique entre le diagnostic et le plan d'action, les sections suivantes présentent chacune des orientations et font état des objectifs déterminés pour solutionner les causes des problématiques.

Enjeu A – Qualité de l'eau

Orientation A1. Diminuer les sources de pollution de l'eau de surface

Les causes de pollution de l'eau de surface sont multiples. Toutefois, les principales causes identifiées au diagnostic proviennent du secteur municipal (au sens des activités réalisées directement par les municipalités en tant qu'organisation), du secteur résidentiel et de la villégiature, du secteur agricole et du secteur forestier. Des objectifs correspondant à chacun de ces secteurs d'activité ont donc été formulés, soit : diminuer l'impact du secteur municipal sur la qualité de l'eau (Objectif A1.1), diminuer l'impact des secteurs résidentiels et de villégiature sur la qualité de l'eau (Objectif A1.2), diminuer l'impact du secteur agricole sur la qualité de l'eau (objectif A1.3) et diminuer l'impact du secteur forestier sur la qualité de l'eau (objectif A1.4).

Orientation A2. Acquérir et diffuser des connaissances sur l'état des ressources en eau

Cette orientation vise à pallier aux principales lacunes qui subsistent dans les connaissances sur l'eau dans la zone de gestion. Trois priorités ont été établies. D'abord, d'augmenter le nombre de cours d'eau échantillonnés ponctuellement tout en maintenant le suivi des stations permanentes et le suivi des lacs. En parallèle, les activités de soutien aux organismes et la réalisation de plans d'action spécifiques à certains plans d'eau devront se poursuivre, dans le but d'acquérir et de diffuser des connaissances sur la qualité de l'eau de surface (objectif A2.1). Deuxièmement, il est nécessaire d'acquérir et de diffuser des connaissances sur l'état des eaux souterraines des Laurentides (objectif A2.2), pour disposer de données fiables comparables à celles qui sont disponibles pour la région de l'Outaouais. Enfin, conformément aux exigences du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* le troisième objectif vise à acquérir des connaissances sur les menaces pour la qualité des sources d'eau potable (objectif A2.3).

Enjeu B – Quantité d'eau

Orientation B1. Réduire les impacts associés à la variation des niveaux de l'eau

Le diagnostic relève trois aspects de la gestion de l'eau qui peuvent causer problème en lien avec les niveaux de l'eau, soient les risques d'inondations, la gestion harmonieuse des réservoirs et des plans d'eau régularisés par un barrage et enfin, les changements climatiques (modification du patron actuel des niveaux d'eau).

En conséquence, les objectifs retenus sont de limiter les risques associés aux inondations et leurs impacts (objectif B1.1), de favoriser la compréhension de la gestion des niveaux de l'eau pour les plans d'eau dont le niveau est contrôlé par un barrage (objectif B1.2) et de développer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques (B1.3).

Orientation B2. Favoriser une utilisation efficace de l'eau potable

L'eau potable (eau du robinet) est une ressource collective de qualité qui est à la fois précieuse et coûteuse à produire. Or, deux phénomènes contradictoires en apparence font que son utilisation n'est pas aussi judicieuse et efficiente qu'elle le devrait, soit d'une part son utilisation abusive, voire son gaspillage, et d'autre part, le manque de valorisation de l'eau potable qui explique que beaucoup de citoyens ne consomment pas l'eau du robinet, lui préférant l'eau embouteillée ou les boissons sucrées, avec les répercussions négatives sur l'environnement et la santé que cela comporte. Pour pallier à ces deux causes, un seul objectif a été formulé, soit valoriser l'eau potable du robinet et favoriser son économie (objectif B2.1).

Enjeu C – Écosystème

Orientation C1. Conserver et restaurer les milieux humides et hydriques

Dans le diagnostic sont regroupées les pressions ou les menaces affectant soit les milieux humides ou hydriques. Suite à l'adoption des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) en 2021, quatre objectifs ont été retenus. Le premier objectif a été modifié pour intégrer les OCMHH et le dernier a été ajouté. Les objectifs sont : favoriser la conservation et la restauration des milieux humides et hydriques - d'ici 2023, pour chacun des trois bassins versants de la ZGIE et pour chaque domaine bioclimatique qu'on y retrouve, 100 % des MRC auront identifié à des fins de conservation des superficies assurant une représentativité de la proportion (%) de tous les types de milieux humides présents (objectif C1.1); favoriser la connectivité des milieux aquatiques et riverains (objectif C1.2); favoriser la protection des habitats aquatiques (objectif C1.3) et enfin, favoriser la conservation des milieux hydriques - d'ici 2023, 100 % des MRC auront identifié à des fins de conservation des milieux des plaines inondables jouant un rôle important pour la rétention des crues et la conservation de l'espace de liberté des grands cours d'eau (objectif C1.4).

Orientation C2. Favoriser la conservation des espèces indigènes et limiter l'impact des espèces exotiques envahissantes

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou compétitrices a été retenue comme une cause majeure de la dégradation des écosystèmes aquatiques et du déclin des espèces indigènes. Si le cas du myriophylle à épi retient particulièrement l'attention, plusieurs autres espèces sont aussi en cause et d'autres encore menacent de coloniser la zone de gestion. L'insuffisance des projets de rétablissement des espèces indigènes en difficulté est aussi soulevée. C'est pourquoi il sera nécessaire d'assurer le suivi et limiter l'impact des espèces exotiques envahissantes ou non indigènes (objectif C2.1), de même que de contribuer au maintien ou au rétablissement d'espèces aquatiques d'intérêt (objectif C2.2).

Enjeu D – Accessibilité et aspects sociaux

Orientation D1. Favoriser l'encadrement de la navigation et des accès aux plans d'eau

La navigation au moyen d'embarcations motorisées peut causer des conflits d'usages et des problèmes environnementaux si sa pratique n'est pas respectueuse des autres usagers des plans d'eau et des écosystèmes, dans un contexte d'augmentation de l'achalandage et de la puissance de propulsion des embarcations. De plus, les embarcations et les équipements nautiques peuvent être des vecteurs de propagation des espèces exotiques envahissantes d'un plan d'eau à un autre si des mesures ne sont pas prises pour favoriser des comportements proactifs chez les usagers. Cependant, un équilibre entre ces mesures doit être atteint de manière à ne pas limiter l'accessibilité aux plans d'eau, qui sont des ressources collectives devant profiter à l'ensemble des citoyens. Trois objectifs sont proposés pour répondre à ces besoins : favoriser la cohabitation harmonieuse et sécuritaire sur les plans d'eau (objectif D1.1), favoriser l'adoption de mesures pour prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (objectif D1.2) et enfin, promouvoir le caractère collectif de la ressource en eau (objectif D1.3).

Orientation D2. Favoriser l'essor de communautés durables et impliquées dans la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Cette orientation vise à augmenter l'intérêt et le niveau d'implication des différents acteurs de l'eau dans le développement durable et la gestion intégrée de l'eau. De plus, l'orientation répond au constat d'un partage et d'une valorisation limités des bonnes pratiques. Les objectifs formulés sont donc de favoriser les échanges et valoriser les initiatives (objectif D2.1) et de promouvoir la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le sentiment d'appartenance, le développement durable, la valorisation de la biodiversité et la responsabilisation des acteurs de l'eau (objectif D2.2).

Références

Gangbazo, G. 2011. *Guide pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau : un manuel pour assister les organismes de bassin versant du Québec dans la planification de la gestion intégrée des ressources en eau*. Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec, Québec. 329 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). 2012. *Gestion intégrée des ressources en eau : cadre de référence*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Québec, Québec. 36 p.